

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil Communautaire, convoqué le 30 septembre 2025, s'est réuni à Aurillac Agglomération le **6 octobre 2025** à 18h30 sous la présidence de Monsieur Pierre MATHONIER.

Nombre de conseillers : 68

Nombre de conseillers présents à la séance : 46

Nombre de conseillers absents à la séance : 9

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers représentés : 13

Nombre de conseillers suppléés : 1

### ETAIENT PRÉSENTS :

Pierre MATHONIER, Christian POULHES, Magali MAUREL, Stéphane FRECHOU, Bernadette GINEZ, Jean-Luc LENTIER, Gérard PRADAL, Angélique MARTINS, Sébastien PRAT, Nathalie GARDES, Maryline MONTEILLET, Charly DELAMAIDE, Ginette APCHIN, Michel BAISSAC, Yvette BASTID, Jamal BELAIDI, Bernard BERTHELIER, Nadine BRUEL, Jean-Luc DONEYS, Vincent NIGOU, Philippe FABRE, Dominique FABREGUES, Jean-Michel FAUBLADIER, Claudine FLEY, Daniel FLORY, Christian FRICOT, Cécile GANE, Frédéric GODBARGE, Mireille LABORIE, Evelyne LADRAS, Sylvie LACHAIZE, Dominique LAVIGNE, Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC, Philippe MARIOU, Philippe MAURS, Christophe PESTRINAUX, Jean-Louis PRAX, Jean-François RODIER, Valérie RUEDA, Guy SENAUD, Philippe SENAUD, Frédéric SERAGER, Nicole SOULENQ-COUSSAIN, Jean-Luc TOURLAN, Jean-Louis VIDAL, Julien VIDALINC

### ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Isabelle LANTUEJOUL (représentée par Sylvie LACHAIZE), Alain COUDON (représenté par Bernard BERTHELIER), Jean-François BARRIER (représenté par Sébastien PRAT), Elisa BASTIDE (représentée par Philippe MARIOU), Patricia BENITO (représentée par Jean-Luc DONEYS), Vanessa BONNEFOY (représentée par Claudine FLEY), Elise BRUGIERE (représentée par Stéphane FRECHOU), Philippe COUDERC (représenté par Christophe PESTRINAUX), Thierry CRUEGHE (représenté par Jean-Louis VIDAL), Aurélie DEMOULIN (représentée par Magali MAUREL), David LOPEZ (représenté par Julien VIDALINC), Jean-Pierre PICARD (représenté par Ginette APCHIN), Véronique VISY (représentée par Valérie RUEDA)

### ETAIENT ABSENT(E)S :

Yves ALEXANDRE, Catherine AMALRIC, Hubert BONHOMMET, Michel COSNIER, Stéphanie DELORME, Géraud DELPUECH, Chloé MOLES, Maxime MURATET, Jean-Paul NICOLAS

**Monsieur Christian POULHES** a été élu secrétaire de séance.

## **N° DEL\_2025\_128 : ENVIRONNEMENT / ACCOMPAGNEMENT À LA CRÉATION D'UNE FILIÈRE DE RÉEMPLOI DU VERRE AVEC LA PARTICIPATION D'AURILLAC AGGLOMÉRATION AU PROJET PAMPA CONSIGNE DANS LE CADRE DE LA CONSOLIDATION DE SON FONCTIONNEMENT AVEC LE VALTOM**

**Rapporteur : Monsieur Stéphane FRECHOU**

Le VALTOM (Syndicat pour la Valorisation et le Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés du Puy-de-Dôme et du Nord de la Haute-Loire), les Communautés de Communes de Cère et Goul en Carladès, de la Châtaigneraie Cantalienne, ainsi qu'Aurillac Agglomération, sont des structures de coopération intercommunale compétentes en matière de valorisation et de traitement des déchets. Animées par une volonté commune d'agir dans l'intérêt général, elles souhaitent améliorer les conditions d'exercice de leurs compétences, en inscrivant la gestion des ordures ménagères résiduelles dans une démarche conforme aux objectifs des politiques de développement durable.

Dans ce cadre, plusieurs initiatives sont mises en œuvre afin de renforcer les échanges et d'optimiser le fonctionnement entre les collectivités partenaires.

Sur le territoire d'Aurillac Agglomération, la collecte du verre par le biais des colonnes dédiées atteint 30 kilogrammes par habitant et par an. Toutefois, 7 kilogrammes supplémentaires ne sont pas triés, ce qui représente un volume de 398 tonnes acheminées vers les installations de traitement du pôle Vernéa et de la DRIMM. Le coût annuel de collecte et de traitement de ces erreurs de tri s'élève à 146 836 € TTC, alors que ce même volume, s'il était orienté vers la filière verre existante, ne coûterait que 32 313 € TTC. Il convient de noter qu'en 2024, Aurillac

Agglomération a traité, via sa filière dédiée, 1 697 tonnes de verre issues des collectes spécifiques, pour un coût total de 137 776 € TTC.

La réintroduction d'un projet de consigne du verre pour réemploi permettrait de réduire significativement la quantité de bouteilles en verre présentes dans les différents flux de déchets, tout en diminuant les coûts de valorisation et de traitement associés. Ce projet contribuerait également à la préservation de l'environnement (réduction de la consommation de matières premières, d'eau et d'énergie) et à la création d'une activité économique génératrice d'emplois locaux.

En 2018, à la suite d'une étude financée par le VALTOM, un groupe de travail initié par ce dernier a réuni les différents protagonistes et collectivités adhérentes, afin de valider l'intérêt de ce projet sur le territoire, tout en tenant compte du contexte économique contraint.

En effet, le projet de filière de réemploi du verre se heurte à des coûts logistiques élevés, notamment en matière de collecte. Il est donc nécessaire de coupler cette activité à d'autres prestations, permettant la mise en place d'une logistique inverse.

Dans cette optique, le projet a été repensé pour créer un pôle de mutualisation d'achat, de logistique et de lavage du verre, à destination des producteurs locaux (viticulteurs, brasseurs, apiculteurs, producteurs de jus de fruits, etc.).

Pour concrétiser cette initiative, il a été décidé de constituer une association de préfiguration dénommée PAMPA (Pôle d'Activités Mutualisées des Producteurs Auvergnats). Cette structure a pour vocation de mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire, de rechercher des financements, et de piloter les opérations de collecte et de lavage du verre.

À ce jour, le Conseil d'Administration de l'Association compte une dizaine de membres, parmi lesquels figurent des producteurs, des distributeurs, des associations et des collectivités territoriales.

Aurillac Agglomération, en tant qu'acteur moteur de cette dynamique, aurait toute légitimité à poursuivre son engagement aux côtés des partenaires impliqués dans ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- de participer au conseil d'administration de PAMPA Consigne, par l'intermédiaire de Monsieur Stéphane FRECHOU, Vice Président en charge de l'Environnement en tant que titulaire et de Monsieur Philippe MARIOU, Conseiller Délégué, en tant que suppléant ;
- de contribuer à la réalisation des actions de sensibilisation des consommateurs et producteurs ;
- d'adhérer à l'Association (1 000 € HT/an) et de proposer une contribution annuelle de soutien à hauteur de 0,10 €/habitant pour 2025, soit 6 559,60 €/an (données INSEE 2023 : 55 596 habitants) ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution des présentes.

Envoyé en préfecture le 10/10/2025

Reçu en préfecture le 10/10/2025

Publié le 10/10/2025

ID : 015-241500230-20251006-DEL\_2025\_128-DE



Au registre sont les signatures,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Pierre MATHONIER

Le Secrétaire de séance,

Christian POULHES.